

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 février 2019

ENTREPRISES D'ÎLE-DE-FRANCE : VOS DÉMARCHES D'ASSURANCE MALADIE CONDENSÉES DANS UN GUIDE PRATIQUE

L'Assurance retraite Île-de-France, les caisses primaires d'assurance maladie franciliennes et la Cramif, représentante de l'Assurance Maladie-Risques professionnels en Île-de-France, publient un guide pratique afin d'orienter les entreprises dans leurs démarches.

La dernière enquête de satisfaction de l'Assurance Maladie menée auprès des employeurs franciliens a permis de poser deux constats :

 les entreprises ne savent pas à quel interlocuteur s'adresser au sein de l'organisme pour répondre à leurs demandes spécifiques.



 les entreprises peuvent recevoir des réponses hétérogènes pour des dispositifs similaires.

Partant de ces observations, **ce guide vient renforcer l'accompagnement des entreprises en complément du site de référence ameli.fr et des plateformes téléphoniques dédiées.** Il a vocation à faciliter et favoriser un accès immédiat aux informations indispensables pour les démarches des particuliers, employeurs, chefs d'entreprises ou gestionnaires de ressources humaines.

Ce nouveau guide se compose de 20 fiches thématiques synthétiques :

- | | |
|---|--|
| 1 - L'immatriculation du salarié | 11 - La prévention des risques professionnels |
| 2 - L'arrêt de travail pour maladie | 12 - Le compte professionnel de prévention (C2P) |
| 3 - Les modalités de calcul des indemnités journalières | 13 - Le taux de cotisation AT/MP et le compte employeurs AT/MP |
| 4 - La subrogation | 14 - Le contrôle des arrêts de travail |
| 5 - La consultation des bordereaux de paiement des indemnités journalières subrogées (BPIJ) | 15 - La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) |
| 6 - Le dernier jour de travail (DJT) | 16 - Le temps partiel thérapeutique |
| 7 - Le congé maternité | 17 - Le recours contre tiers en cas d'accident de travail |
| 8 - Le congé paternité | 18 - L'invalidité |
| 9 - L'accident du travail ou de trajet | 19 - La retraite |
| 10 - La maladie professionnelle | 20 - Le détachement à l'étranger |

Le guide entreprises en Île-de-France est accessible et téléchargeable dans son intégralité sur le site de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) : cramif.fr/publications.

Contact : Service Presse ✉ presse.cramif@assurance-maladie.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

A propos de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels

Acteur clé de la santé au travail, à l'écoute des employeurs et des salariés, l'Assurance Maladie – Risques professionnels a pour finalité de **promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les accidents du travail et maladies professionnelles**.

Egalement connue sous le nom de branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP), elle agit au service de **18,4 millions de salariés** dans 2,2 millions d'entreprises. Avec son **réseau de caisses implantées sur tout le territoire** (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle **indemnise et accompagne** toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, **fixe les taux de cotisations des entreprises** et oeuvre sur le terrain pour **prévenir les risques professionnels**. Elle dispose pour cela de leviers d'incitations financières qu'elle peut actionner au bénéfice de la prévention des risques professionnels. La branche AT/MP prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

À propos de la Cramif

La Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les **8 départements d'Île-de-France**, soit sur un **territoire de 12 millions d'habitants** et de **4,7 millions de salariés**. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social.

NOS MISSIONS



Verser des prestations



Agir dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie



Gérer les risques professionnels

Pour en savoir plus sur la Cramif, consultez cramif.fr

À propos de l'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

En Île-de-France, la Cnav tient le rôle de caisse de retraite régionale : c'est l'Assurance retraite Île-de-France. Elle gère la retraite du régime général en assurant la tenue des comptes des assurés, le calcul et le paiement des retraites et des prestations d'action sociale. Elle mène également une politique de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des paiements de la retraite, etc.).

Contact : Service Presse ✉ presse.cramif@assurance-maladie.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69